

Un effort de 2,6 milliards pour le prochain budget

FINANCES Pour le gouvernement fédéral, ce n'est pas du tout une surprise

- Le comité de monitoring a rendu son rapport.
- Il mise sur un déficit budgétaire de 5,8 milliards en 2019.
- Le fédéral relativise.

L'ampleur de l'effort budgétaire supplémentaire pour 2019 est enfin connue, après que le comité de monitoring y a mis un chiffre mercredi soir. Il sera de 2,66 milliards d'euros. Un effort qui aura de quoi échauffer l'opposition à l'amorce du conclave budgétaire, cet été.

Pourtant, le gouvernement a assuré mercredi l'avoir largement anticipé. La dégradation budgétaire qui réclame un effort supplémentaire dépend finalement des effets d'aubaine, ou plutôt le caractère one-shot, de certaines de ses rentrées budgétaires récentes.

Conséquence : le déficit structurel est évalué à 1,13 % du PIB. Le déficit nominal à 5,8 milliards, soit une dégradation de 3,8 milliards.

L'une des principales raisons de cette dégradation est liée à la portion de recettes fiscales redistribuées aux entités fédérées qui vient d'être recalculée. Surévaluée pendant trois ans, elle a été corrigée en 2018. Cet ajustement a permis au fédéral de ré-

cupérer la bagatelle de 1,4 milliard d'euros.

Une somme qu'il ne percevra logiquement plus dans les années à venir puisque l'indice qui détermine le montant de la redistribution a désormais été fixé définitivement. « Ce n'est pas une surprise, cet effet d'écho a toujours été prévu dans la trajectoire budgétaire », nous explique Sophie Wilmès, la ministre du Budget (MR).

Ensuite, le rapport du comité de monitoring met en doute le caractère structurel des versements anticipés. Pour faire clair, pour doper ces « avances sur impôts », le gouvernement a doublé (pour l'exercice 2018) puis triplé (pour l'exercice 2019) la pénalité imposée aux entreprises qui ne versent pas suffisamment leurs dus de manière anticipée.

Or, plus vous procédez à ce type « d'avances sur impôts »,

moins vous débourserez lorsque vous serez enrôlé, l'année suivante. Pire, si le montant payé anticipativement est supérieur au montant effectivement dû, alors l'État devra vous rembourser. Ce qui a le potentiel de créer des pertes fiscales pour le gouvernement. On est donc loin d'une poire pour la soif pour les recettes budgétaires.

Le gouvernement aurait donc surestimé (à 50 %) le caractère structurel de ces recettes. Une

proportion plus élevée devrait être considérée comme ponctuelle, en somme. Le comité de monitoring précise que ses discussions informelles avec la Commission européenne le portent à croire que l'intégralité de ces versements devrait être considérée comme non récurrents.

« Depuis le début de la législature, la majorité fédérale tente de présenter la mariée plus belle qu'elle n'est et prend pour hypothèses budgétaires des chiffres plus favorables que la réalité », déplore le député fédéral Georges Gilkinet (Ecolo).

Lavis du Conseil Supérieur des Finances de juillet 2018 pose le même constat, estimant qu'une augmentation des recettes de l'impôt sur les sociétés concerne « un pur glissement dans le temps du moment du paiement du montant dû ». « La perception de l'impôt via les enrôlements diminuera de manière équivalente au cours des années suivantes », peut-on y lire.

Des efforts toujours plus conséquents

Enfin, le tax shift, qui vise à alléger la charge fiscale sur le travail, augmente la dégradation de la trajectoire budgétaire.

« Ce n'est pas une surprise, nous connaissons la dégradation de la trajectoire, et nous

l'avions déjà annoncée au Parlement », explique encore Sophie Wilmès.

Reste que les chiffres du comité de monitoring pour les années à venir ont de quoi faire peur. L'effort est estimé à 6,6 milliards pour 2020 et à 8 milliards pour 2021.

Des perspectives qui pourraient s'assombrir, explique Gilkinet sur base des conclusions du comité de monitoring. « Si les économies en matière d'ONSS ne sont pas réalisées (150 millions cette année et environ 500 à partir de l'an prochain) », si les paiements anticipés ne sont pas structurels (un impact potentiel de 1,8 milliard d'euros graduellement) et si le Fédéral ne réintègre pas les 462 millions de « trou » de la répartition du tax shift entre le fédéral et entités fédérées qui n'apparaissent nulle part, alors l'effort sera de 9 milliards pour 2020 et de plus de 10 milliards pour 2021, selon ses calculs.

« Au final, il reviendra au gouvernement de définir les moyens d'atteindre ses objectifs », a rappelé la ministre Wilmès. « Notre volonté de réduire les déficits et l'endettement de notre pays reste intacte, tout en travaillant à la création d'emploi ». Elle espère qu'un rebond économique aidera la Belgique dans ses efforts. La Commission européenne devrait y mettre des chiffres dès ce jeudi. ■

ÉLODIE LAMER

RECETTES

Cascade d'effets d'aubaine

En plus de l'incertitude sur le caractère structurel des versements anticipés (voir ci-contre), la Belgique a bénéficié ces dernières années de recettes sur les-

quelles elle ne pourra plus compter à l'avenir. Le ratio des recettes en 2017 « s'est avéré être influencé en grande partie par des aubaines non récurrentes et temporaires », explique l'avis du Conseil supérieur des Finances, publié mercredi. Ce, à hauteur de 0,35 % du PIB, soit

environ 1,6 milliard d'euros. Il s'agit notamment du remboursement des aides d'État que la Commission européenne a forcé la Belgique à récupérer auprès d'une trentaine d'entreprises, lorsqu'elle a invalidé son régime d'excess profit rullings. En plus, comme cer-

tains programmes européens ont pris du retard, le paiement au budget des 28 a été revu à la baisse en 2017, nous permettant une économie de 0,29 points de PIB. Un effet temporaire, car ce retard sera « sera probablement rattrapé durant les prochaines années ».

E.L.R